

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/litate-mura-revenir-vivre-en-zone>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°63 > **litate-mura : revenir vivre en zone contaminée ?**

22 janvier 2015

litate-mura : revenir vivre en zone contaminée ?

Janick Magne, de retour au Japon après une série de conférences sur la situation à Fukushima, nous fait découvrir la tragique situation de la ville d'litate-mura, et les tentatives - dérisoires ? désespérées ? - de décontamination.

La petite ville d'litate-mura est située à 40 km de la centrale de Fukushima. En mars 2011, ses 7000 habitants se sont trouvés placés exactement dans l'axe Nord-Ouest du panache radioactif sans être alertés par les autorités de Tokyo, qui le savaient.

Ce n'est que le 8 avril 2011, au vu de la contamination effarante des sols, de l'eau, du lait, des fruits et des légumes, que les enfants et les femmes sont encouragés à évacuer. Dans les légumes feuillus, on trouve jusqu'à 2 540 000 Bq/kg d'Iode-131 et 2 650 000 Bq/kg de Césium-137 ! Alors que la dose de radioactivité tolérée dans les aliments depuis 2012 au Japon est de 100 Bq/kg. L'ACRO (Association de Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest), rapidement arrivée sur place, a mesuré des doses de contamination des sols équivalentes à celles de la région de Tchernobyl en 1986.

Les produits agricoles de la ville sont enfin interdits à la vente en avril 2011. Mais il faudra attendre un mois après le tsunami, alors que tout est déjà lourdement contaminé depuis des semaines sur le territoire de la commune, pour que l'ordre d'évacuer "dans les 30 jours" soit enfin donné par le gouvernement. Paradoxe : la population dans son ensemble, trop longtemps tenue ignorante du danger, résiste et rechigne à partir.

26 juillet 2014 : je me joins pour deux jours à un groupe de bénévoles d'une ONG japonaise forte de quelque 250 membres, qui s'est donnée pour tâche de faire renaître la ville d'litate. Depuis 2012, grâce aux effets apparents de la décontamination, la zone interdite a été progressivement remaniée à litate. On y distingue à présent : la zone verte, avec un débit de 20 millisieverts/an au maximum [1], libre d'accès le jour mais interdite la nuit (pour éviter d'absorber trop de radioactivité en y résidant) ; la zone orange, de 20 à 50 mSv/an, dans laquelle on ne doit passer que brièvement ; et la zone rouge avec une radioactivité supérieure à 50 mSv/an, interdite d'accès sauf avec autorisation spéciale et en tenue de protection, pour un maximum de 5 heures.

En partenariat avec des laboratoires universitaires, l'ONG a installé un réseau dense de moniteurs de radioactivité à travers bois et rizières, et nous prélevons pour analyse des lichens et des mousses dont le taux de contamination atteint souvent 1 million à 1 million et demi de becquerels/kg ! Le long des routes, je tombe sur plusieurs foyers de forte radioactivité : 55 $\mu\text{Sv/h}$, 77 $\mu\text{Sv/h}$ (microsieverts/h) [2]. C'est plus que je n'ai mesuré dans la zone interdite à 2 km des réacteurs.

Des sacs de déblais recouverts de bâches parsèment le paysage : le sol gorgé de césium-137 a été raclé sur 10 cm et stocké dans ces sacs dont la durée de vie n'excède pas trois ans et qu'il faudra enterrer quelque part.

Le couple d'agriculteurs sexagénaires qui nous reçoit collabore avec assiduité aux travaux de l'équipe et ne cache pas qu'ils envisagent de revenir s'installer dès que possible. L'homme me dit qu'il a récemment enfin retrouvé le sourire. Perplexe, je mesure pourtant partout des doses assez élevées. Les rizières n'existent plus. Pour quels enfants décontamine-t-on l'école ? Les champs et les forêts autour ne pourront pas être décontaminés.

En fin de journée, le secrétaire de l'ONG s'approche de moi et avoue, sans témoins : "La décontamination est illusoire, ça ne marche pas. Il vaudrait mieux tout laisser en l'état. Mais on ne peut pas leur dire..."

Janick Magne

Notes

[1] La dose de radioactivité (issue des activités industrielles) considérée comme acceptable par la Commission internationale de protection contre les radiations (CIPR) pour les populations civiles est de 1 mSv/an, en sus de la radioactivité naturelle.

[2] La radioactivité ambiante était dans cette région, avant la catastrophe de l'ordre de 0,05 $\mu\text{Sv/h}$.